

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

P R E S S R E L E A S E

11207/84 (Presse 213)

L I D D R A K E D A
L I D D R A K E D A

973rd meeting of the Council

- Economic and Financial Affairs -

Brussels, 10 December 1984

President:

Mr Alan DUKES

Minister for Finance
of Ireland

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Willy de CLERCQ
Deputy Prime Minister,
Minister for Finance

Denmark:

Mr Anders ANDERSEN
Minister for Economic Affairs

Germany:

Mr Hans TIETMEYER
State Secretary,
Federal Ministry of Finance

Mr Otto SCHLECHT,
State Secretary,
Federal Ministry of
Economic Affairs

Greece:

Mr Gerassimos ARSENIS
Minister for Economic Affairs

France:

Mr Pierre BEREGOVOY
Minister for Economic Affairs,
Finance and the Budget

Ireland:

Mr Alan DUKES
Minister for Finance

Italy:

Mr Giovanni GORIA
Minister for the Treasury

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS
Vice-President of the
Government,
Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr H. RUDING
Minister for Finance

United Kingdom:

Mr Nigel LAWSON
Chancellor of the Exchequer

Commission:

Mr Christopher TUGENDHAT
Vice-President

Mr Wilhelm HAVERKAMP
Vice-President

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN
Member

FINANCING OF THE AGRICULTURAL STRUCTURES POLICY

The Council took up its discussion of the future financing of the agricultural structures policy, with a view to assisting Agriculture Ministers in their consideration of the problem.

It was agreed that a report would be made to the Ministers of Agriculture meeting today on the results of the discussions by Finance Ministers. It was also agreed that Finance Ministers should come back to this matter at a later date.

EXPORT CREDITS

Sectoral agreement on aircrafts and on tied aid credits

The Council agreed on the mandate to be given to the Commission with a view to the negotiations with the other Participants of the Arrangement on guidelines for export credits, on a sectoral agreement on aircraft and on tied aid credits.

STRENGTHENING OF THE EMS

Following a wide-ranging exchange of views on the strengthening of the EMS, the President concluded as follows:

"The Commission has presented us a Draft Resolution on the strengthening of the EMS. In this context, we also heard progress reports from the Chairmen of the Committee of Governors and of the Monetary Committee on the work of those Committees in this area.

We welcomed the main orientations of the Commission's document and decided to transmit this Draft to the Committee of Central Bank Governors and to the Monetary Committee asking them to examine it from the point of view of their

respective competences. We expressed our wish to receive promptly their conclusions having due regard to the particular juridical situation in the Member States.

The Council considers that a further strengthening of the EMS is a matter of high priority. There is a unanimous will to make progress."

MEDIUM-TERM FINANCIAL ASSISTANCE

The Council agreed to extend the validity of the medium-term financial assistance mechanism until 31 December 1986, subject to a waiting reservation by the UK Delegation.

ANNUAL REPORT 1985

While awaiting the Opinion of the European Parliament and in the light of the conclusions of the European Council in Dublin, the Council agreed on the Annual Report for 1985.

TAX ALLOWANCES FOR TRAVELLERS, SMALL CONSIGNMENTS AND FUEL

The Council discussed a compromise proposal of the Presidency dealing with tax allowances for travellers within the Community, for small consignments sent inside the Community, and for fuel for commercial motor vehicles. The Council invited the Permanent Representatives Committee to pursue this discussion in view of the Internal Market Council on 18 December 1984.

DIRECT INSURANCE OTHER THAN LIFE ASSURANCE

The Council took up its examination of the proposed Directive on the harmonization of direct non-life insurance. The Council noted the progress achieved during the last few months and agreed that work should continue at an accelerated pace in order to allow an early decision in this matter.

UNDERTAKINGS FOR COLLECTIVE INVESTMENT IN TRANSFERABLE SECURITIES (UCITS)

The Council took note of an interim report on the proposed Directive on the harmonization of provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities. This report showed that a solution is in view for a number of important questions raised by the Directive. The Council invited the Permanent Representatives Committee to give priority to the preparation of a possible overall compromise on the important issues on the basis of ideas set out in the interim report, and to report back to the Council at its meeting in March 1985.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Tourist Assistance

The Council adopted in the languages of the Community the Directive concerning the taking up and pursuit of the business of tourist assistance.

The enormous increase in recent years in the amount of travel undertaken both for business purposes and for tourism has been matched by an equally remarkable growth in the offers to the travelling public of contracts under which they will receive assistance of one kind or another should they experience difficulties while away from home. National governments have felt a need to exercise some control over the bodies which offer a more and more varied and extensive range of benefits. The public needs to be assured that an organization offering assistance contracts really has the necessary resources to fulfil its obligations under these contracts.

The Directive adopted today is aimed at harmonizing the conditions for the taking-up and pursuit of the activity of tourist assistance; these conditions will in fact be the same that apply to non-life insurance activity. For this reason the Directive is a modification of Directive 73/239/EEC on the co-ordination of insurance other than life assurance.

By submitting the pursuit of tourist assistance to the financial requirements and the supervision foreseen in the Directive, the financial stability of undertakings is ensured, and the level of protection of persons taking out assistance contracts is guaranteed and uniform throughout the Community. This harmonization will also have the effect of eliminating barriers to the right of establishment in this field.

Trade and Customs Union matters

The Council adopted in the official languages of the Communities, the Decision authorizing the automatic renewal or continuance in force of certain friendship, trade and navigation treaties and similar agreements concluded between Member States and third countries.

The Council also adopted in the official languages of the Communities Regulations opening, allocating and providing for the administration of Community tariff quotas for:

- silver hake (*Merluccius bilinearis*) falling within subheading ex 03.01 B I t) of the Common Customs Tariff (1985)
- frozen cod (*Gadus morhua*) fillets falling within subheading ex 03.01 B II b) 1 of the Common Customs Tariff (1985)
- certain polyester films falling within subheading ex 39.01 C III a) of the Common Customs Tariff.

Research

The Council adopted in the official languages of the Communities, the Decision on the conclusion of a Community-COST Concertation Agreement on five concerted action projects in the field of the environment.

Bruxelles, le 7 decembre 1984
BIO(84)471 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

=====
Conseil ECO-FIN (10 decembre 1984) (Elphick)

1. Europe des Citoyens : franchises fiscales pour voyageurs, petits envois et carburants.

Le Conseil va discuter de quatre directives qui traitent du concepte de "l'Europe des Citoyens" (voir la Communication de la Commission du 24 septembre dernier COM(84)446).

Afin de remplir le Mandat de Fontainebleau, la Commission a estime neccessaire d'obtenir l'augmentation des franchises de 280 (le montant actuel) a 400 ECUs pour les voyageurs a l'interieur de la Communaute et pour les petits envois de 70 a 90 ECUs: dans les deux cas, a partir du 1er juillet 1985. Il y a une modification par rapport a notre proposition originale qui n'envisageait une amelioration de ces franchises que par etapes jusqu'au 1er janvier 1987. M. Tugendhat va sans doute encourager les ministres a se rallier au point de vue de la Commission.

En ce qui concerne les franchises applicables au carburant contenu dans les reservoirs des camions, nous avons propose d'augmenter ces franchises de 200 a 400 litres a partir de l'annee prochaine. (Voir P-22 de mars 1983 et P-28 et 68 de mars et septembre 1984. Les Directives 7 et 8 au sur les Tax free shops ne sont pas a l'ordre du jour de ce Conseil).

2. MESURES FISCALES visant a encourager la cooperation entre entreprises d'Etats differents (voir P-9 de janvier dernier et Memo 66/84 du 30 mai, 1984).

M. Tugendhat s'efforcera une nouvelle fois d'obtenir le deblocage de ce dossier qui comporte trois propositions, dont certaines sont en discussions depuis longtemps.

3. PROPOSITION D'UNE DEUXIEME DIRECTIVE sur l'assurance directe autre que sur la vie (libre prestation de services). Un certain progres est a constater dans ce dossier mais il y a encore un nombre d'autres questions a regler qui devront etre examinees par un groupe a hoc de haut niveau.

4. PROPOSITION DE DIRECTIVE PORTANT COORDINATION DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES, REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEUR MOBILIERE (OPCVM) -(en Anglais : Undertakings for Collective investment in transferable securities (UCITS)). Ce dossier date de 1976. Il est regrettable que peu de progres soit a constater a ce jour. On s'attend a peu de discussion a ce sujet mais, M. Tugendhat compte faire appel au Conseil afin de faire avancer ces travaux le plus rapidement possible.

./.
433

5. CREDITS A L'EXPORTATION

Le Conseil fera un dernier effort pour formuler des directives permettant à la Commission de participer à la négociation sur les crédits mixtes et un arrangement concernant les avions qui auront lieu les 11 et 12 décembre à Paris dans le cadre de l'OCDE.

6. RENFORCEMENT DU SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN (C.Boon)

Les propositions de la Commission pour un renforcement du SME, adoptées la semaine dernière se trouveront sur la table du Conseil lundi (voir COM(84)678 et P91).

La Commission estime que l'on devrait pouvoir aboutir, à l'issue du débat, non pas peut-être à l'adoption d'un projet de résolution en tant que tel, mais à un accord sur la substance : en effet les propositions de la Commission ont été étudiées dans leur détail par les instances appropriées et contiennent des mesures modestes. Le pas qui serait à accomplir lundi devrait se faire, pense cependant la Commission, dans la perspective de pas ultérieurs.

7. RENOUVELLEMENT DU CONCOURS FINANCIER A MOYEN TERME

La Commission propose au Conseil de renouveler le concours financier à moyen terme pour deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1986 (voir à ce sujet BIO COM84/453).

8. SITUATION ECONOMIQUE

Comme tous les ans à la même époque, le Conseil aura un débat sur la situation économique et monétaire, sur base du rapport annuel adopté par la Commission en octobre (voir COM/84/587 et P81). Le rapport ne pourra être adopté formellement lundi, puisque le Parlement n'a pas encore rendu son avis. Sur le plan juridique, l'opération devrait être close d'ici la fin de l'année.

ATTENTION : CONSEIL EUROPEEN DE DUBLIN : CONCLUSIONS

(M.Santarelli)

Le texte des annexes 1 et 2 (accord "vin" ad referendum et déclarations de la délégation hellénique et de la présidence du Conseil européen), ainsi que le texte sur la discipline budgétaire qui vous ont été transmis hier par express, pour votre information personnelle, sont depuis 15 heures À LA DISPOSITION DES JOURNALISTES au Secrétariat général du Conseil, avec un statut assez ambigu.

Je vous prie par conséquent, en ce qui vous et nous concerne, de bien vouloir les considérer comme des documents d'information qui vous sont réservés.

AMITIES
M.SANTARELLI COMEUR///

BRUXELLES, le 10 decembre 1984

NOTE BIO (84) 471 suite 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
c.c. aux membres du groupe du porte parole

OBJET : REUNION DU CONSEIL ECO/FIN DU LUNDI 10 DECEMBRE
(C.Boon)

Le Conseil ECO/FIN a commence ce matin a 10h30 avec un ordre du jour modifie au dernier moment. Il s'est interrompu a 12 h. pour le dejeuner, lors duquel les ministres parleront du SME.

1. STRUCTURES AGRICOLES

(Voir BIO 473 du 10.12.84 - point 1).

2. CONCOURS FINANCIER A MOYEN TERME

Le Conseil a adopte la proposition de la Commission : le concours financier a moyen terme (plafond total:14,37 milliards d'ecus) est renouvelé pour 2 ans jusqu'au 31 decembre 1986. Le Conseil a adopte simultanement une declaration aux termes de laquelle le "CFMT" et le mecanisme des emprunts communautaires pourront a l'avenir faire l'objet d'un usage alternatif ou combine.

Sur proposition de la Commission, le Conseil a arrete, il y a plusieurs mois, le principe d'une augmentation du plafond des "emprunts communautaires" de 6 a 8 milliards d'ecus. La decision formelle sera prise lorsque le Parlement europeen aura rendu son avis. L'on envisagera alors de diminuer formellement le "CFMT" a moyen terme de 2 milliards d'ecus, ce qui correspondra a l'augmentation du plafond des emprunts communautaires.

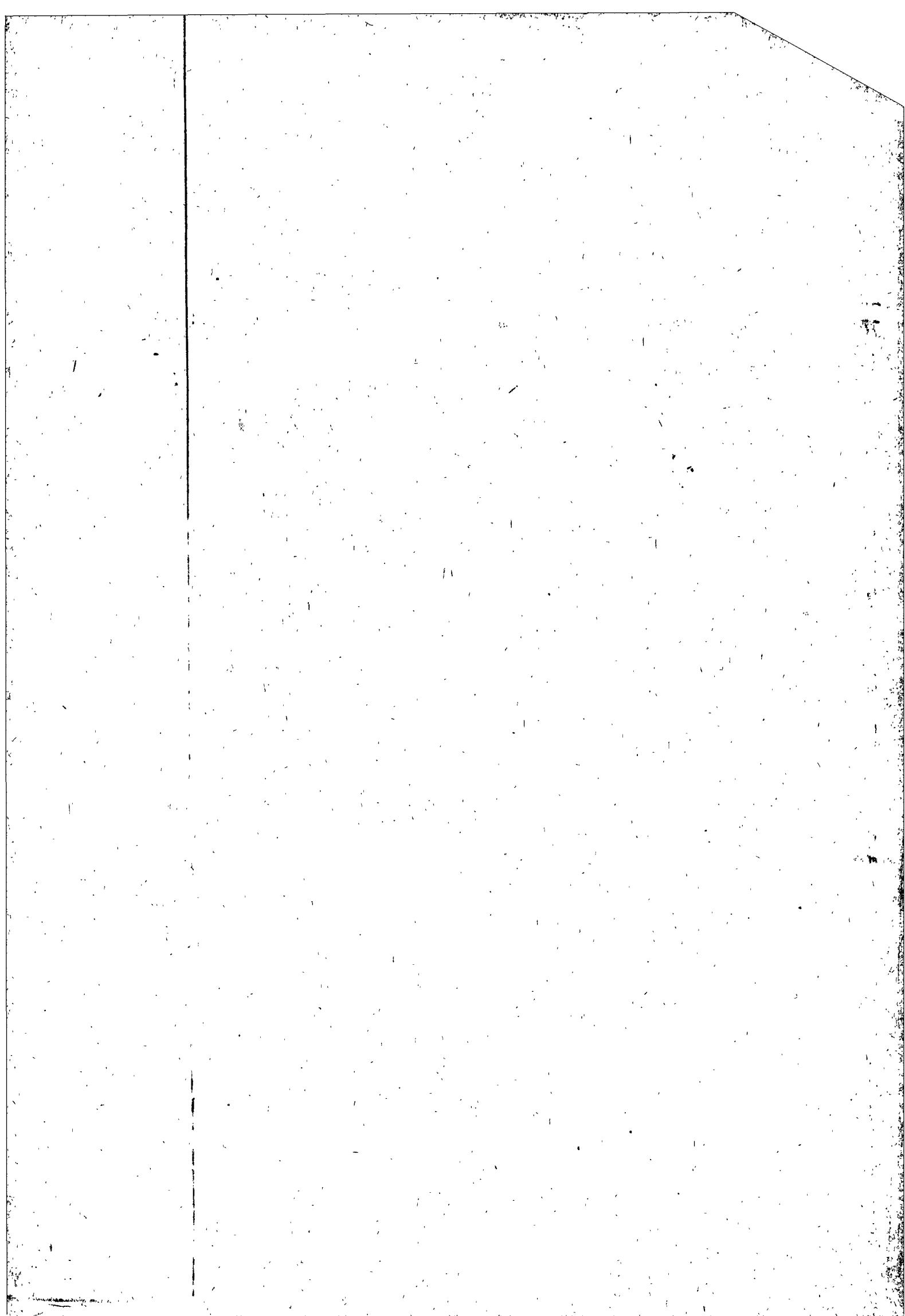
3. RENFORCEMENT DU SYSTEME MONETIARE EUROPEEN

M. Andriessen a expose au Conseil les grandes lignes de la proposition de la Commission.

La seance a alors ete levee.

AMITIES

M. SANTARELLI COMEUR ////



Bruxelles, le 10 decembre 1984.

Note BIO (84) 471 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL ECO/FIN (van der Pas)

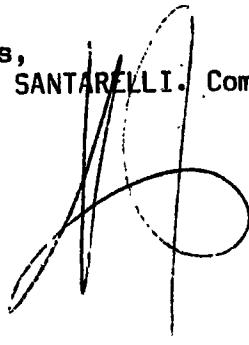
Le Conseil a adopte les directives qui permettront a la Commission de participer pleinement aux negociations dans le cadre de l'OCDE demain et apres-demain a Paris. Ces neqociations porteront sur les credits mixtes (part credits a l'exportation comportant une partie d'aide non remboursable) et sur un arrangement concernant les avions.

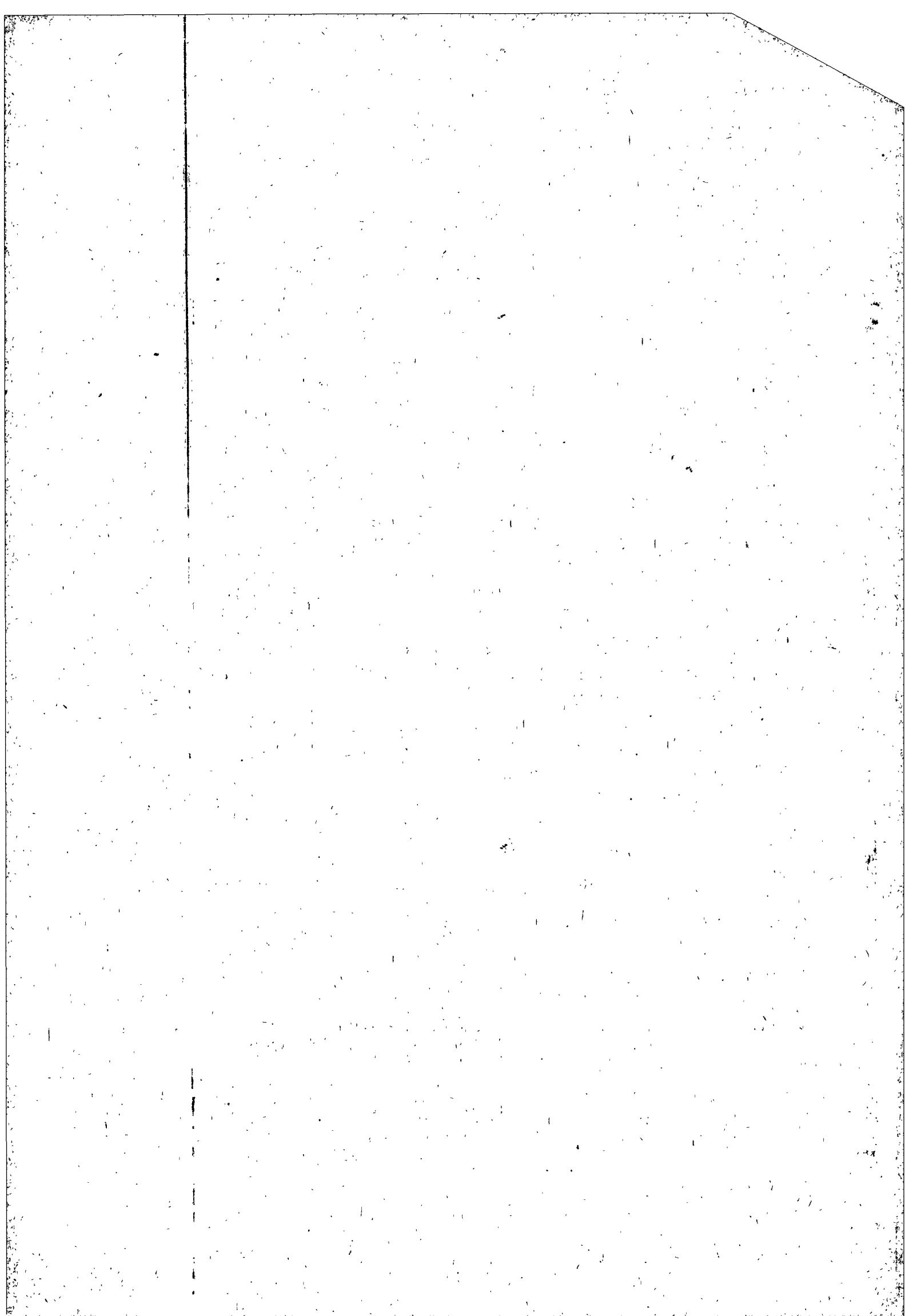
En ce qui concerne les credits mixtes, le Conseil a pris une decision par un vote majoritaire dans lequel seul la France a vote contre. Le mandat de la Commission prevoit notamment une plus grande transparence par l' extension de l'obligation de notifier prealablement des credits mixtes. Le consensus de l'OCDE prevoit actuellement que les credits mixtes ne sont acceptes que si l'element d'aide atteint au moins 20 % du montant du credit; il prevoit une notification prealable obligatoire pour les credits dont l'element d'aide atteint entre 20 et 25 % et une notification posterieure si le pourcentage de 25 % est depasse. La Commission pourra donc negocier une augmentation du seuil de la notification prealable. Ceci semble encore tres eloigne de la position minimum des Americains qui souhaitent une plus grande discipline par un relevement du seuil que doit atteindre l'element d'aide et qui devrait passer, selon eux, de 20 a 50 %.

En ce qui concerne les avions, la Commission peut negocier tant sur les grands (wide-bodied) que sur les petits avions. Pour les grands, il s'agit d'une extension d'un accord qui existe deja entre les 4 grands producteurs (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne) et pour les petits d'une application a ce secteur des regles du consensus.

A SUIVRE.

Amities,
Manuel SANTARELLI. Comeur 17h///





Bruxelles, le 10 decembre 1984
Note BIO(84)471 (suite 3) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL ECO-FIN (10 decembre 1984) (C. BOON)

3. Renforcement du SME : resultats de la discussion lors du dejeuner des ministres

La discussion des Ministres a fait apparaitre un large accord politique sur les propositions de la Commission concernant le renforcement du SME. Des reticences se sont cependant manifestees, non pas tant sur la nature des mesures et leur opportunite, que sur certains aspects techniques - malgre le travail preparatoire accompli - ou sur la volonte de certains d'aller immediatement plus loin que le pas envisage.

Le Comite des Gouverneurs des Banques Centrales et le Comite Monetaire ont donc ete charges de proceder a un nouvel examen des points restes en discussion.

Mr. Andriessen a estime que se trouvaient reunis sur la table du Conseil, tous les elements d'un accord qu'il aurait souhaite voir se concretiser aujourd'hui. Un tel accord pourrait se faire rapidement.

Mr. Andriessen a rappelle que la prochaine Commission serait entierement libre de faire de nouvelles propositions allant eventuellement plus loin que les propositions actuelles dans le sens d'un renforcement du SME.

4. Proposition de directive portant coordination des dispositions concernant les OPCVM.

Ce point n'a pas fait l'objet d'une discussion et a ete renvoye au COREPER pour etablissement d'un rapport sur les points de compromis possibles.

5. Rapport economique annuel

Le Conseil a pris la decision d'adopter le rapport economique annuel en point A d'un prochain Conseil des que le Parlement aurait rendu son avis.

Mr. Andriessen a presente les principaux elements contenus dans le rapport; il a mis en valeur l'importance de certaines evolutions economiques internationales et a insiste sur les priorites a accorder dans les travaux du Conseil aux orientations relatives notamment aux finances publiques, au marche interieur, au SME et au probleme de l'emploi. Il a souligne le fait que le rapport presentait un ensemble de mesures equilibrees sur lesquelles le Conseil devrait manifester son consensus afin de restaurer la confiance.

L'ensemble des delegations a apprecie la finalite du rapport et s'est declare pret a l'adopter dans sa generalite. Plusieurs delegations ont fort apprecie que le rapport de la Commission ait aborde les vraies questions et de maniere equilibree, ce qui pourrait constituer une rupture avec la tradition du Conseil qui consistait, soit a passer les differends sous silence, soit a se livrer a des querelles de doctrine.

Mr. Andriessen a conclu en precisant que la Commission s'efforcerait d'aller plus loin encore dans la même direction afin de préserver une base meilleure encore pour une plus forte coordination économique.

6. Franchises fiscales voyageurs

Les Ministres ont discuté ce point sur base d'une proposition de compromis de la Présidence, laquelle, malgré de réels efforts, n'a pu réunir l'ensemble des délégations. Le dossier est, par conséquent, renvoyé au Conseil Marché Intérieur du 18 décembre prochain.

7. Proposition d'une deuxième directive sur les assurances autres que sur la vie

Ce dossier a été renvoyé aux experts qui ont été invités à accélérer leurs travaux sur ce dossier.

A suivre

Amitiés,

M. SANTARELLI - COMEUR 19H30///

